

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 26/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE CERGY-PRÉFECTURE - CONSULTATION MARCHÉS DE TRAVAUX- MODIFICATION ALLOTISSEMENT.

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la délibération du Conseil communautaire n°5 du 15 mars 2016 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2016-2020,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 1 du 9 avril 2013 approuvant le Plan Urbain de Référence,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 8 du 31 janvier 2017 validant le schéma de référence du PEM de Cergy-Préfecture, autorisant la signature de la convention de financement des études AVP et approuvant le programme, la fiche financière et le plan de financement de l'opération,

VU la délibération du Bureau communautaire n°4 du 5 juillet 2019 validant l'Avant-Projet d'aménagement des équipements et des espaces publics du pôle d'échange multimodal de Cergy-Préfecture,

VU la délibération du Bureau communautaire n° 12-1 du 19 novembre 2019 actant les modifications de programme et enregistrant l'augmentation de la fiche financière pour un montant global de 19 836 682 € HT (23 804 018 € TTC),

VU la délibération du Bureau communautaire n° du 28 février 2020 autorisant la signature des marchés de travaux pour l'aménagement des équipements et des espaces publics du pôle d'échange multimodal de Cergy-Préfecture, et autorisant la dépose et la signature des demandes et dossiers de permis de construire et de démolir,

CONSIDERANT que les marchés de travaux seront lancés sous la forme d'un appel d'offre ouvert,

CONSIDERANT que, initialement, il était prévu de constituer 5 lots distincts dans les marchés de travaux :

- Lot 1 : Terrassements et VRD
- Lot 2 : Eclairage, BT/ HT
- Lot 3 : Génie civil
- Lot 4 : Bâtiment
- Lot 5 : Espaces verts

CONSIDERANT que le phasage ayant été affiné au cours de la phase du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), l'allotissement se décomposera de la façon suivante :

- Lot 1- Bd Oise : Terrassements et VRD, SLT et mobiliers urbains : 6 100 000 € HT
- Lot 2- Éclairage public : 1 500 000 € HT
- Lot 3- Auvents en charpente métallique, terrasse végétalisée : 1 200 000 € HT
- Lot 4- Travaux des espaces verts : 500 000 € HT
- Lot 5- Parvis, rue de la Gare et Avenue B. Hirsch : Terrassements et VRD, étanchéité, SLT et mobiliers urbains : 2 200 000 € HT
- Lot 6 : Escalier monumental et escalator : 2 000 000 € HT
- Lot 7 - Bâtiment parvis : 800 000 € HT

DECIDE :

Article 1 :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux selon la décomposition des lots détaillée ci-dessus.

Article 2 :

Dans le cas où l'appel d'offres ne serait pas fructueux, que les marchés pourront être conclus à l'issue d'une procédure négociée conformément aux articles R2122-2 et R2124-3 du Code de la commande publique.

Article 3 :

DE SIGNER et déposer les demandes et dossiers de permis de construire et de démolir,

Article 4 :

QUE la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Cergy, le 25 juin 2020

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20200101-lmc151879-AU-1-1
Date de télétransmission : 26/06/2020
Date de réception préfecture : 26/06/2020